

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel dans le vignoble

Soutenir et généraliser l'enherbement et l'utilisation des échelas de vigne en bois

Priorité d'intervention



Action 11

ORIENTATION 2 : POURSUIVRE LES EFFORTS ENVIRONNEMENTAUX EN VITICULTURE

Enjeux

Face aux enjeux croissants ces deux dernières décennies par rapport à la protection des eaux, des zones de forte érosion, du patrimoine pédologique et naturel, une grande partie du monde viticole a répondu favorablement à l'amélioration des pratiques agricoles en augmentant notamment l'enherbement des vignes 1 rang sur 2.

L'enjeu pour les années à venir est de généraliser cette pratique aux exploitations pour l'instant réticentes et d'une manière générale soutenir l'utilisation des échelas en bois pour l'image de marque du vignoble.

Mise en œuvre

Deux niveaux d'action sont donc à promouvoir :

1. La généralisation de l'enherbement dans le vignoble avec la poursuite de la promotion de l'opération « Collines Eau et Terroirs » via la Chambre d'Agriculture, et l'incitation à la contractualisation du CAD Action DEP 3.04.04 « Mise en place de tournières enherbées » avec objectif de protection des zones de forte érosion. Des plaquettes de communication mises en place par l'AVA peuvent également servir de supports. Un effort particulier de promotion du travail du sol en complément de l'enherbement doit aussi être réalisé comme substitut au désherbage chimique.
2. La promotion et le soutien à l'utilisation des échelas en bois dans les zones patrimoniales et stratégiques d'un point de vue touristique, comme les zones de Grands Crus, les zones à proximité des monuments historiques, les abords des sentiers les plus fréquentés (sentiers viticole et de découverte en général).

Dans le cadre d'une sensibilisation intercommunale souhaitée et relayée par la CCVK, l'animateur Gerplan pourra travailler avec les différents partenaires techniques du monde agricole et viticole afin de promouvoir ces techniques et pratiques patrimoniales.

Maîtrise d'ouvrage

A définir

Coût prévisionnel

A définir

Financements possibles

Rémunération pour le CAD :
 - Action DEP 3.04.04 « Mise en place de tournières enherbées » avec objectif de protection des zones de forte érosion : 3.81€/m, majoration de +0.76/m en site Natura 2000.

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture
- AVA
- CIVA
- ARAA
- ENGEES
- DDAF
- Département

Retours d'expériences

Evaluation de l'opération Ferti-Mieux « Collines Eau et Terroirs » par l'ARAA.

Fréquence de l'action

Ponctuelle Annuelle

Communes concernées



Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------